

Substances et cadences.

Drogues, conduites addictives et environnements professionnels

Appel à communication pour une journée d'étude à Paris au printemps 2025

(27 mai ou 5 juin 2025)

La question des rapports entre les substances psychoactives et le travail s'est vue accorder une attention croissante au cours de ces dernières années. L'observation d'une hausse de la consommation de certaines substances et l'ambition de mieux évaluer les risques qui leur sont liés ont amené plusieurs institutions à sonder les environnements professionnels et découvrir de nombreux liens entre leur manière de fonctionner et l'usage de psychoactifs. Si ses risques sont reconnus et de mieux en mieux mesurés, les substances psychoactives gardent une place dans le travail de nombreux actifs alors que leur consommation et leur encadrement soulèvent des enjeux et des contraintes complexes en raison même de la spécificité des environnements professionnels.

Les sciences sociales et humaines ont déjà commencé à s'emparer de cette question. À travers différentes contributions, plusieurs sociologues et ethnologues, assistés par des professionnels de santé et du travail, ont montré combien la consommation de substances psychoactives peut cimenter des identités et des sociabilités professionnelles ou constituer des moyens de tenir face aux cadences du travail tout en montrant les positions ambiguës des employeurs et de l'État. Il reste une discipline dont les apports vis-à-vis de ces thématiques doivent encore être mis au jour : l'histoire.

Que ce soit l'alcool, le tabac, le café ou encore les amphétamines, les substances psychoactives n'ont pas attendu le XXI^e siècle pour trouver une place dans les environnements professionnels et faire l'objet de discours, de pratiques et de politiques visant à encadrer, exploiter sinon bannir leur usage. De l'eau-de-vie consommée par les ouvriers du fer et du feu pour évacuer la poussière aspirée et réguler la température corporelle jusqu'aux opioïdes pris par les chanteurs de music-hall pour enchaîner les performances en passant par la pratique sportive sous amphétamine, ces produits ont mis en jeu les rapports sociaux du travail relatifs à l'ordre, la performance, l'alimentation, la santé ou encore la sécurité. Quelle place ont-ils eu dans le temps et l'espace professionnels face aux différentes formes d'organisation du travail. Comment des normes de consommation ou d'interdiction ont-elles été produites, négociées ou transgressées ? Ont-elles revêtu un caractère particulier en interaction avec le cadre spécifique des environnements professionnels ? Quelles sources et

quelles méthodes l’histoire peut-elle exploiter pour essayer de les appréhender et comment le dialogue avec la sociologie et l’ethnologie peut-il enrichir son approche ?

Alors qu’une demande sociale se fait jour vis-à-vis de l’étude des substances psychoactives, illustrée récemment par la parution du numéro “Drogues. Le renouveau historiographique” dirigé par Erwan Pointeau-Lagadec et publié dans *Histoire, médecine et santé* en 2024, cette journée d’étude organisée par la Chaire Santé-SHS de l’université Paris 1 Panthéon-Sorbonne propose d’étudier la place de ces produits singuliers dans les environnements du travail. Cette contribution doit permettre de combler un vide historiographique en poursuivant les réflexions initiées par les quelques analyses historiques réalisées sur cette question.¹ En l’envisageant sans cadre spatial ou temporel préétabli et en proposant un dialogue avec les autres sciences sociales (sociologie, ethnologie, anthropologie), cette journée d’étude ambitionne d’interroger la manière dont cette histoire peut nourrir les analyses du passé et éclairer notre compréhension des enjeux du présent. Elle se déroulera à Paris ou Aubervilliers le 27 mai ou le 5 juin 2025 (date à définir).

Les réponses à cet appel à communication doivent nous parvenir sous la forme d’un court résumé (une page maximum) mettant en évidence l’objet et le cadre de l’analyse, la question posée et les matériaux exploités pour y répondre. Elles devront être adressées avant le 10 mars 2025 aux adresses suivantes : ugo.loutskevitch@univ-paris1.fr et chaire-sante-shs@univ-paris1.fr

« Vous croyez peut-être qu’il renverra cet individu, allons donc ; deux heures après, il vient pour chercher son compas et son livret. [...] Si vous lui témoignez de la surprise de cette façon de conduire son atelier : “Que voulez-vous ? il ne peut pas faire autrement, il est très pressé, il faut qu’il livre une machine samedi, pour toucher son zinc [...] et puis, s’il ne travaille pas souvent, ce qu’il fait, il le fait bien, c’est un *sac à vins*, mais c’est pas un mauvais garçon, seulement quand il a un *verre de pichenet dans le fusil* ».

Poulot, Denis. *Question sociale : le sublime, ou, le travailleur comme il est en 1870 et ce qu’il peut être*, Paris, Librairie internationale, 1872, p. 134.

¹ Voir notamment Fillaut, Thierry. « 7. L’interdiction de l’alcool au travail : aux origines d’une législation ancienne et inadaptée (1913-1923) », Florence Douguet éd., *Santé au travail et travail de santé*, Presses de l’EHESP, 2008, pp. 97-106, ou encore Poggioli, Morgan., « Entre santé au travail et culture ouvrière : la question du vin “prolétaire” dans la France de l’entre-deux-guerres », *Territoires du Vin*, 2019.